



VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE
HOUILLES

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

DCM 24/016

ÉDUCATION - Signature convention de déploiement d'une
équipe mobile soins école (EMSE) sur la Ville de Houilles

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 27 février 2024 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 20 février 2024).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. DE CAMARET Gilles, M^{me} RIBAUTE-PICARD Delphine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} GOUAR Saara, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M^{me} COLLET Marina
- M^{me} DUFOUR Florence par M. HAUDRECHY Christophe
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M^{me} MARTINHO Sandrine
- M^{me} HERREBRECHT Christine par M^{me} PRIM Céline
- M. CADIOT Laurent par M. MIQUEL Pierre
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} MICHEL Fleur par M. BERTRAND Romain
- M. BOIVIN Claude par M^{me} BELALA Monika

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h10 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h16 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} COLLET Marina, à 19h18 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} GOUAR Saara, à 23h27 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/014)
- M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, à 23h47 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/016)

ABSENCE :

/



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

VILLE DE
HOUILLES

DCM 24/016

DIRECTION DE LA RESTAURATION ET DE L'ÉDUCATION

Objet : Signature d'une convention de déploiement d'une équipe mobile soins école (EMSE) sur la Ville de Houilles

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.111-1, L.112-1 à L.112-2-1, L.351-1, D.351-3 à D.351-20,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.311-8, L.312-1, D.312-10-3, D.312-10-6, D.312-10-14 à D.312-10-16,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,

Vu la circulaire n°2016-117 du 08 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires,

Vu la circulaire n° DGCS/SD3B/2021//SD3B/2021/109 du 26 mai 2021 relative au cahier des charges des équipes mobiles d'appui-médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap,

Considérant la volonté de la Ville de renforcer les mesures pour la scolarité inclusive des élèves en situation de handicap,

Considérant le projet de convention transmis par le Centre Hospitalier Théophile Roussel situé à Montesson, définissant le déploiement d'une équipe mobile soins école (EMSE) sur la Ville de Houilles,

Considérant que l'EMSE a pour but de renforcer la mission inclusive de l'école en apportant une expertise pluridisciplinaire,

Considérant que l'EMSE accompagne les élèves, familles et professionnels des établissements sur la base des connaissances scientifiques actualisées et en référence aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) dans les différents domaines que celles-ci couvrent en fonction des difficultés et/ou du handicap des élèves concernés,

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240306-DCM24-016-AI
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **SIGNE** la convention de déploiement d'une équipe mobile soins école (EMSE) sur la Ville, ci-annexée à la présente délibération.

Article 2 : **S'ENGAGE** à autoriser l'accès et l'intervention de l'EMSE pendant la journée d'école, sur des temps organisés par la mairie comme la pause méridienne.

Article 3 : **ASSURE** la mise à disposition, si nécessaire, d'un local approprié afin que l'accompagnement puisse être réalisé dans les meilleures conditions.

Article 4 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 06 mars 2024

Publication effectuée le : 06 mars 2024

Exécutoire ce jour : 06 mars 2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240306-DCM24-016-AI
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024